

ASSOCIATION DE DANSE L'ATELIER ARTISTIQUE

Les cours se déroulent dans la salle associative de la médiathèque Uderzo.

Anzin-Saint-Aubin	Tarif annuel (5€ de fra	Horaires ais d'inscription inclus)
Cours éveil (4-6 ans)	155 €	Le mercredi de 15h00 à 15h45
Cours initiation (6-8 ans)	163 €	Le mercredi de 14h00 à 15h00
Cours intermédiaire (8-10 ans)	163 €	Le jeudi de 18h00 à 19h00
Cours moyen (11-13 ans)	185 €	Le mercredi de 16H00 à 17H15
!! New !! Cours débutant (ados*/adulte	s) 210 €	Le lundi de 18h30 à 20h00
Cours modern'jazz (ados*/adultes)	210€	Le lundi de 20h00 à 21h30
Cours contemporain (ados*/adultes)	210 €	Le jeudi de 19h00 à 20h30

*ados à partir de 14 ans

Réduction famille : 13,50 €/personne Cours supplémentaire (pour les ados*/adultes uniquement) : 100€

Reprise des cours le lundi 9 septembre – Inscription lors des premiers cours de septembre

FICHE D'INSCRIPTION 2024 - 2025

Tous les renseignements ont leur importance, veillez à tout compléter correctement et <u>lisiblement</u>.

Prenez le temps de bien lire le <u>règlement intérieur en page 3</u>.

NOM et Prénom de l'élève :
Date de naissance :
NOM des parents (si différent de l'élève) :
E-mail :
ADRESSE (précise) :
Code Postal : Commune :
N° de Tél du domicile :
N° de Tél où vous joindre dans la journée :
Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, prénom et téléphone) :
Pour les nouveaux inscrits, comment avez-vous connu l'association ?
Bouche à oreille - Site internet - Facebook - Presse - Radio - Flver - Autre :



L'association propose 2 spectacles dans l'année. En cas d'absence à l'une de ces dates, merci d'en informer le professeur le plus rapidement possible, et au plus tard 1 mois avant le spectacle. Cela permet d'organiser au mieux les chorégraphies.

- Le samedi 14 décembre 2024 en soirée.
- Dates à venir prochainement pour le gala de fin d'année : un samedi soir et dimanche après-midi. <u>Attention, il est nécessaire d'être présent tout le week-end car il s'agit du</u> <u>même spectacle pour ces 2 dates.</u>

Date :	Signature :
--------	-------------

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIF	REMENT POUR TOUTE INSCRIPTION
☐ La fiche d'inscription 2024/2025 complétée.	
☐ Un certificat médical de non contre-indicat	ion à la pratique de la danse.
☐ Une attestation de votre assurance en Res	ponsabilité civile.
☐ 2 enveloppes timbrées à vos nom et adres	sse.
	omplète en 1 chèque ou en 3 chèques (qui décembre). Les coupons sports ANCV et les
NB : Les membres du bureau sont des bénévoles inscriptions. Veuillez svp rendre un dossier co	
Pour les	s enfants
/otre enfant est-il à jour de ces vaccins? Oui Non	(rayer la mention inutile)
Recommandations des parents :	
En cas d'urgence, je souhaite que mon enfant soit	transporté vers (nom de l'hôpital ou de la clinique) :
Je soussigné(e), renseignements portés sur cette fiche et autorise les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interv de l'enfant, lors des cours, des stages, des répétition l'association l'Atelier Artistique.	responsables à prendre le cas échéant, toutes les ventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état
l'autorise l'association à photographier ou à filmer moi paraître dans la presse locale, sur la page Faceboo 'association. <i>Rayer la mention inutile. Dans le cas où ri</i> affirmative.	k, sur la page Instagram ou sur le site internet de
Oui	Non
Pour les	<u>adultes</u>
En cas d'urgence, je souhaite être transporté(e) vers (n	om de l'hôpital ou de la clinique) :
Je soussigné(e),	s échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, écessaires par mon état, lors des cours, des stages, ur de l'association l'Atelier Artistique. ner, et à ce que les photos ou les films puissent
'association. <i>Rayer la mention inutile. Dans le cas où rie</i>	
affirmative.	ur la page Instagram ou sur le site internet de en n'a été spécifié, l'association considère la réponse
affirmative.	
Oui	en n'a été spécifié, l'association considère la réponse
	Non Président : Frédéric Scalbert 06.30.30.01.49
Oui Siège social : 10 bis rue Henri Cadot 62223 Anzin Saint Aubin latelier.artistique@gmail.com	Non Président : Frédéric Scalbert 06.30.30.01.49 Secrétaire : Élodie Wattez 06.17.66.96.33
Oui Siège social : 10 bis rue Henri Cadot 62223 Anzin Saint Aubin	Non Président : Frédéric Scalbert 06.30.30.01.49

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

<u>Article 1</u>: Tous les membres de l'association de danse et toutes les personnes bénéficiant de ces activités sont soumis au présent règlement intérieur. Les personnes qui ne s'y conformeraient pas pourront être exclues sans aucun dédommagement, ni remboursement de cotisation ou de participation. La décision d'exclusion sera prise exclusivement par le bureau, sur proposition ou non des responsables techniques.

<u>Article 2</u>: Toute inscription est due pour l'année, sauf circonstances exceptionnelles avec justificatifs fournis au président de l'association (grossesse, déménagement, accident). Les cours sont payables à l'inscription en un seul chèque ou en trois chèques. 2 cours d'essai gratuits sont possibles, uniquement pour les nouveaux adhérents.

<u>Article 3</u>: Un **certificat médical** d'autorisation à la pratique de la danse (délivré par votre médecin traitant) ainsi qu'une **attestation d'assurance** couvrant toute activité culturelle ou sportive extrascolaire sont à fournir **obligatoirement**.

Article 4: Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires.

<u>Article 5</u> : Tenue de danse obligatoire exigée, cheveux attachés. Pas de bijoux volumineux, ni de boucles d'oreilles pendantes.

Article 6 : En cas d'absence, prévenir le professeur le plus tôt possible.

Article 7: Les chewing-gums et les bonbons sont interdits pendant les cours.

<u>Article 8</u> : Les élèves devront arriver dix minutes avant le cours, pour avoir le temps de s'habiller avant le début du cours en lui-même.

Article 9 : Les élèves devront être présents aux représentations (1 date en décembre et 2 dates en mai/juin). En cas d'impossibilité, en avertir le professeur le plus tôt possible et <u>au</u> minimum 1 mois à l'avance.

<u>Article 10</u>: Les éventuels cours supplémentaires feront l'objet d'un avis aux parents par e-mail principalement, ou par courrier.

<u>Article 11</u> : Tout élève parrainant un nouvel élève bénéficiera d'un chèque de 15 euros, sous les conditions suivantes :

- l'inscription du nouvel élève doit être effective (cotisation annuelle encaissée) ;
- le nouvel élève n'a pas adhéré à l'association depuis au moins 3 ans ;
- le parrainage ne s'applique pas aux membres d'une famille (parents enfants, fratrie).

Article 12 : Pour le gala de fin d'année, la couture des costumes est à la charge des élèves.

Date :
Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé le règlement intérieur »